



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 12 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-143**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 34**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9**

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD à Thierry TRIJOLET, Ghislaine BOUVIER à Eric SARRAUTE, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à David CHARBIT, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Patrice LASSALLE-BAREILLES à Maria GARIBAL

**ABSENTS : 6**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mauricette BOISSEAU, Patricia NEDEL, Marie-Eve MICHELET, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICH

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET**

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et Administration générale, rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter les évolutions du tableau des effectifs selon la nature des modifications opérées. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des effectifs comme suit.

### **POLE CADRE DE VIE – Service Coordination administrative et financière**

Créé en 2017 à la suite de la nécessaire réorganisation globale des services de la Ville dans le cadre de la mutualisation de 2016, le service Coordination administrative et financière du Pôle Cadre de Vie a été dans un premier temps organisé de manière à appréhender le périmètre de ses missions et de mettre en place les procédures internes de fonctionnement. Cette organisation impliquait de s'appuyer sur une forte polyvalence des agents qui depuis a atteint ses limites, la pratique ayant conduit chacun à développer des spécialités au détriment de cette dernière. Au terme d'un travail de réflexion, il paraît aujourd'hui cohérent de prendre en considération cette réalité et d'opérer une évolution dans la structuration du service en transformant les branches administrative et financière existantes en véritables centres. Au-delà d'autonomiser le travail effectué, cette évolution assiérait la position du service en sa qualité de lien privilégié entre les directions et services opérationnels et les services mutualisés de Bordeaux Métropole.

Cette réorganisation passe :

- par la transformation des branches en deux centres rattachés au Chef de Service : Centre Coordination administrative et Centre Coordination financière.
- par la transformation des deux postes permanents à temps complet de coordinateur de branche en chef de centre, de catégorie B sur le cadre d'emploi cible des rédacteurs, filière administrative.  
Le Chef de Centre coordination financière H/F a pour mission principale d'assurer le pilotage du centre afin d'être en mesure de gérer l'activité administrative et financière (comptable et budgétaire) des directions opérationnelles du Pôle.  
Le Chef de Centre coordination administrative H/F a pour mission principale d'assurer le pilotage du centre afin de coordonner la mission courrier et d'être en mesure de gérer le suivi administratif de la commande publique, des questions RH et numériques concernant le Pôle.

Ce projet de service a été mené en concertation avec l'ensemble des agents concernés. Les postes ayant été impactés dans leurs missions, les fiches de poste ont été réajustées en conséquence.

En considération des ajustements opérés et après avis du Comité Technique du 21 octobre 2022, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

***Tableau des postes du personnel permanent***

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Transformation de deux postes à temps complet par suppression et création de poste	<b>Ancienne situation :</b> Coordinateur administratif et financier H/F	Administrative	Rédacteur	B	2

	<b>Nouvelle situation :</b> Chef de centre coordination administrative H/F	Administrative	Rédacteur	B	1
	<b>Nouvelle situation :</b> Chef de centre coordination financière H/F				1

**POLE CADRE DE VIE – Direction de la Proximité Tranquillité Espace public – Service Médiation sociale**

En comité technique du 15 mars 2022, il a été proposé une réorganisation du Service Médiation sociale avec notamment l'introduction d'un management intermédiaire. Ce projet de service se traduisait par la redéfinition sur 2022 et 2023 de deux postes permanents à temps complet de médiateur social de catégorie C en deux postes de coordinateur de médiation sociale de catégorie B. La transformation d'un premier poste a été adoptée par délibération du Conseil Municipal n° 2022-023 du 28 mars 2022. Aussi, il est proposé d'adopter la transformation du second poste à la date effective du 1<sup>er</sup> janvier 2023. De fait, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

**Tableau des postes du personnel permanent**

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Transformation d'un poste à temps complet par création et suppression de poste	<b>Situation ancienne :</b> Médiateur social H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	1
	<b>Situation nouvelle :</b> Coordinateur médiation sociale H/F		Animateur	B	1

**POLE AGES DE LA VIE – Direction de l'Action Educative et de la Famille – Service petite enfance**

Pour faire face à l'évolution des besoins des structures multi-accueil et maintenir le niveau de service rendu, il est proposé de renforcer les effectifs par la création d'un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent petite enfance de catégorie C sur le cadre d'emploi cible des adjoints techniques. De fait et après avis du Comité Technique du 24 novembre 2022, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

**Tableau des postes du personnel permanent**

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	<b>Situation nouvelle :</b> Agent polyvalent petite enfance H/F	Technique	Adjoint technique	C	1

**POLE TERRITOIRES ET VIE LOCALE – Direction des sports – Service développement sportif**

Pour maintenir le niveau de service actuel concernant l'enseignement de l'EPS dans les écoles élémentaires, il est évalué en considération de la constante évolution de la démographie scolaire un besoin de création de poste tous les 3 à 4 ans environ, sans compter le développement de nouveaux axes de politique sportive tels que le sport santé, l'école municipale des sports de pleine nature ou le développement des animations sportives, qu'ils soient d'envergure ou de proximité dans les quartiers.

Aussi, afin de préserver les conditions d'apprentissage du sport à l'école et maintenir un niveau de service de qualité et après avis du Comité Technique du 24 novembre 2022, il est proposé la création d'un poste permanent à temps complet d'ETAPS de catégorie B sur le cadre d'emploi cible des

éducateurs territoriaux des APS au sein du service Développement sportif à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023. De fait, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

**Tableau des postes du personnel permanent**

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	<b>Situation nouvelle :</b> Educateur sportif	Sportive	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération n° 2022-023 en date du 28 mars 2022 portant modification du tableau des postes du personnel permanent de la collectivité,

**Vu** les avis du Comité Technique en date des 15 mars 2022, 21 octobre 2022 et 24 novembre 2022,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 30 novembre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que les crédits correspondants sont prévus au budget,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : de modifier le tableau des postes et effectifs tel que présenté ci-dessus.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 12 décembre 2022



**Monsieur Thierry TRIJOLET**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*